



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Assemblée générale extraordinaire du 19/05/2016

Lieu : Université Rennes 1- Salle du Conseil - 2 rue du Thabor

Début de séance : 9h30

Membres présents :

Pierre Chiappetta (U. Aix-Marseille)
Bernard Pottier (U.de Bretagne Occidentale)
Bernard Legube (U. confédérale Léonard de Vinci/Président du Consortium USTH)
Rémy Mullot (U.de la Rochelle)
Françoise Rieg-Falson (U. Lyon 1)
Pascal Gantet (U. de Montpellier)
Philippe Lecoeur (U. Paris Sud)
Christine Choppy (U. Paris Nord)
Magali Gerino (U. Paul Sabatier)
Daniel Chillet (U. Rennes 1)
Marc Desmet (U. Tours)
Didier Bellefleur (ENGEES Strasbourg)
Thierry Priol (INRIA)
Christian Valentin (IRD)
Jacques Erschler (Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées)

Invités présents :

Thanh-Truc Vu (MENESR)
Eva Nguyen Binh (Ambassade de France)
Olivier Ngo (Ambassade de France)
Gérard Gasquet (USTH)
Pierre van de Weghe (U. de Rennes 1)
Dominique Wolbert (ENSCR)
Céline Gaussen (consortium USTH)

Présents par téléphone ou visio :

Invités :

Jean-Luc Clément (MENESR)

Membres :

Minh Chau Pham (U. Paris Diderot)
Magali Dufour (CIRAD)
Laure Castin (U. Reims)
Michèle Boitel (U. Amiens)
Marie-Hélène Lyonnet (U. de Lorraine)
Christiane Adam (Observatoire de Paris)
Cécile Sabourault (U. de Nice)

Procurations ont été données de Vincent Vigneron (U. d'Evry) et Ludovic Thilly (U. de Poitiers) à Bernard Legube.

Point 1 et point 2 : Présentation et vote des propositions de modifications des statuts

Cf. annexes

Les modifications proposées concernent les articles 2, 3, 4, 7, 9, 10 et 14.

Un point important concerne l'article 7 des statuts.

Cette année, la moitié du Conseil d'Administration aurait dû être renouvelée. La proposition de modification des statuts consiste à ajouter une clause permettant de prolonger le mandat des administrateurs d'un an maximum. « Par exception, et par décision de l'assemblée générale ordinaire, le mandat des administrateurs pourra être prolongé d'un an maximum ».

Cette proposition est faite par le Consortium afin de permettre aux nouvelles équipes de gouvernance des universités de se mettre en place. Il y a certaines universités dans lesquelles les élections n'ont pas encore eu lieu. Il y a eu de nombreux retours vers le Consortium d'enseignants ne sachant pas encore qui sera le nouveau correspondant USTH dans son établissement, ou encore de nouveaux VP RI qui prennent juste leurs marques.

Cette proposition est discutée mais reçoit finalement un accueil favorable (vote favorable à l'unanimité)

Un autre point est le changement d'adresse du siège social de l'association. Ce dernier était situé au 15 rue des Lois, 31000 Toulouse et se trouve désormais à l'adresse suivant :

Consortium USTH- Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

41 allées Jules Guesde CS-61 321

31013 Toulouse Cedex 6

Ce point ne pose évidemment aucune difficulté.

A l'article 4, il est proposé d'inscrire le montant de la cotisation à 2500 euros. Il s'agit de mettre le texte en conformité avec la réalité puisque c'est depuis 2013 que le nouveau montant de 2500 euros avait été voté par l'Assemblée Générale (précédemment 2000 euros). Rémy Mullot suggère qu'aucun montant ne soit inscrit dans les statuts afin de laisser plus de liberté dans la fixation de ce montant. Il est finalement écrit : « Leur adhésion est conditionnée par le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année en Assemblée Générale ».

Enfin, il est proposé d'ajouter à l'article 10 qui concerne le Président de l'association « Il peut également déléguer par écrit une partie de ses pouvoirs et de sa signature à une personne physique, après accord du Conseil d'Administration ».

L'ensemble de ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Fin de la réunion à 10h15



B LEGUBE